

# Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

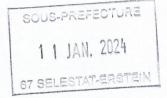
Comité Syndical du 19 décembre 2023 (Espace les Tisserands – Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51

⇒ Présents ou remplacés : 28

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 24

⇒ Procurations: 10



# **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Objet: 2023 – VI -2 Engagement d'une étude territoriale de déploiement d'une flotte de véhicules à faibles émissions.

Rapport n°4 présenté par Monsieur Serge JANUS, Vice-Président.

### RÉSUMÉ

La présente délibération formalise l'intention du PETR Sélestat Alsace Centrale à engager une étude territoriale de déploiement de flottes à faibles émissions et de répondre l'appel à projets lancé par CLIMAXION pour un soutien aux études en ce sens.

La présente délibération vise également à autoriser le dépôt d'une candidature dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ADEME pour un soutien à la réalisation de « schémas directeurs pour les infrastructures de carburants alternatifs ».

#### I. RAPPORT

La Région développe un accompagnement régional sur la décarbonation des motorisations routières pour atteindre les objectifs du SRADDET et être une région bas carbone d'ici 2050. Elle met en place un plan motorisations à faibles émissions afin de mailler la région via des stations multi-énergies, recenser les volontés de transition, faire correspondre les usages avec la bonne motorisation, faire le lien entre l'offre et la demande, et enclencher une dynamique territoriale.

Cet appel à projet pour un soutien aux études territoriales de mise en place de flottes à faibles émissions vise à accompagner les territoires dans leurs réflexions de transformation de leurs flottes captives professionnelles (publiques, privées, transport de marchandises ou de personnes), sur le déploiement d'infrastructures de recharge (électrique, GNC, H2, biocarburant) et de production d'hydrogène décarboné.

Cette étude est éminemment multithématique : climat-air-énergie, mobilités, énergies renouvelables, méthanisation, économie, foncier et aménagement du territoire.

Ce que doit permettre l'étude :

- Etablir un diagnostic du territoire : recensement des flottes professionnelles, flottes captives, état des projets ENR, état des stations faibles émissions et des éventuels projets ;
- Planifier la transformation des flottes captives autour d'un mix énergétique ;
- Définir les mutualisations sur les productions, les distributions et évaluer les investissements nécessaires : stations publiques multi-énergie, commandes groupées de véhicules, rétrofit ;

- Valoriser une filière locale : production de l'énergie sur le territoire, distribution des carburants, usage local en flotte captive, maintenance et rétrofit.

#### Les estimations suivantes peuvent être faites :

- coût de l'étude : le coût est d'approximativement 100 000€ HT.
- ressources humaines: 50% d'un équivalent temps plein et l'implication d'un élu référent est nécessaire.

Soutien financier: le soutien aux études territoriales de mise en place de flottes à faibles émissions de la part de la Région est de 80% (montant HT) jusqu'à fin 2023, et 50% à partir de 2024. Le montant maximal du financement de la Région étant de 100 000€ sur le coût de l'étude HT, le reste à charge du PETR serait de 20 000€ minimum sur cette étude.

#### Les objectifs de l'étude sont de :

- Positionner le territoire comme fédérateur des gestionnaires de flottes pour accompagner la conversion des flottes en faibles émissions;
- Planifier la transformation des flottes captives en faibles émissions pour réduire l'impact de la mobilité sur le changement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et de valoriser les ressources renouvelables dans les usages finaux;
- Identifier ainsi les usages et les carburants à faibles émissions adaptés à ces derniers ;
- Etablir les seuils de faisabilité économique permettant aux gestionnaires de flottes volontaires et aux producteurs et distributeurs d'énergie, de construire leur stratégie pluriannuelle de développement d'infrastructures d'énergie dédiées aux flottes à faibles émissions ;
- Définir les mutualisations envisageables sur les productions, les distributions énergétiques entre les acteurs du territoire et de planifier les investissements nécessaires ;
- Définir les besoins de maintenance des véhicules concernés ;
- Créer ou consolider des écosystèmes territoriaux multi-énergies (production / distribution / usages / maintenance);
- Permettre aux acteurs territoriaux de se positionner sur les appels à projets de l'Etat, de l'ADEME et de la Région Grand Est ;
- Développer une synergie territoriale et d'être accompagné dans la mise en place du projet ;
- Inciter les distributeurs d'énergies à implanter une ou des distribution(s) multi-énergies en repérant des espaces de localisation de stations à partir des impératifs techniques et financiers existants et de l'organisation des flux de déplacement sur le territoire (internes ou traversants).

# En tranche ferme, la mission d'étude se déroulera en 3 phases :

- Diagnostic : état des lieux de l'existant, identification des ressources, des acteurs et des opportunités territoriales
- 2. Propositions de scénarios : stratégies de déploiement de nouvelles solutions de mobilité et de conversion de flottes
- 3. Consolidation du scénario retenu.

## En tranches optionnelles:

- AMO pour l'accompagnement à l'animation du
- Etat des lieux pour les véhicules légers et les particuliers

# D'une durée moyenne d'un an, l'étude comprend les phases suivantes :

- 1. Acculturation de la mobilité à faibles émissions,
- 2. Constitution d'un périmètre de l'étude,
- 3. Réalisation d'un état des lieux,
- 4. Analyse des opportunités territoriales,
- 5. Propositions de scenarii de stratégies de déploiement ;
- 6. Constitution d'un plan d'actions (dit « schéma directeur mobilité faibles émissions »).

La réalisation de cette étude permettra par ailleurs aux collectivités, entreprises et associations implantées sur le territoire de bénéficier du soutien financier dans le cadre du programme Climaxion pour l'adaptation, la conversion ou l'acquisition de véhicules routiers à faibles émissions (c'est un critère d'éligibilité).

Afin d'accompagner les territoires dans cette démarche, l'ADEME a également lancé un appel à projets de soutien à la réalisation de « Schémas Directeurs pour les infrastructures de Carburants Alternatifs (SDICA) »,

qui peut également inclure un diagnostic d'optimisation de la flotte. Le taux d'aide est de 70% sur une assiette de 100000€ pour la réalisation du SDICA et 50000€ pour le diagnostic de flotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de territoire du PETR, notamment dans son axe « Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique ».

Considérant

l'opportunité de répondre à l'appel à projets lancé par CLIMAXION « Etudes territoriales de mise en place de flottes faibles émissions » et à l'appel à projets de l'ADEME « SDICA » en vue de percevoir des subventions pour le chargé de mission chargé de suivre, et le cas échéant, animer la démarche.

### II. DÉCISIONS

# Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 4 décembre 2023,

De se prononcer sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** la réalisation d'une étude territoriale de déploiement de flottes à faibles émissions pour un montant prévisionnel de 100 000 euros HT;

**DE DEPOSER** une candidature à l'appel à projets lancé par CLIMAXION pour un soutien aux études territoriales de mise en place de flottes à faibles émissions et solliciter la subvention correspondante à la Région Grand Est.

**DE DEPOSER** une candidature à l'appel à projets lancé par l'ADEME pour un soutien à la réalisation de « Schémas Directeurs pour les infrastructures de Carburants Alternatifs » et solliciter toute subvention auprès de partenaires.

# D'AUTORISER Monsieur le Président à signer :

- Une lettre d'intention adressée à la Région Grand-Est,
- Toutes pièces afférentes à ce dossier et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris toute demande de subvention auprès de partenaires.

D'INSCRIRE les crédits au budget de l'exercice 2024.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne pouvoir à	Sens du vote			
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR			
Communauté de communes de Sélestat						
Titulaires						
ADONETH Luc	PRESENT		POUR			
ANDREA Charles	ABSENT	SOHLER Olivier	POUR			
DELSART Patrick	ABSENT	ADONETH Luc	POUR			
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT		POUR			
DIGEL Denis	ABSENT		/			
DUSSOURD Yves	PRESENT		POUR			
ENGEL Robert	PRESENT		POUR			
HIRTZ Sylvie	ABSENTE	ANDREA Charles	POUR			
HORNBECK Nadège	PRESENTE		POUR			
MUHR Virginie	PRESENTE		POUR			
RISCH Claude	ABSENT	ENGEL Robert	POUR			
SCHALLER Claude	PRESENT		POUR			
SCHEIBLING Philippe	PRESENT		POUR			
SCHEUER Tania	ABSENTE	SCHALLER Claude	POUR			
SCHLEIFER Christian	ABSENT		/			
SOHLER Olivier	PRESENT		POUR			
WIRA Michel	ABSENT		/			

WOTLING Philippe	PRESENT	1	POUR
Suppléants CLAVER Michèle	ABSENTE	1	
	ABSENT	<del>                                     </del>	/
GAUDIN Bertrand HOLZMANN Yves	ABSENT		
MORIS Olivier	ABSENT		/
	ABSENTE		
OBERLE Fabienne	ABSENT		/
RENAUDET Michel		<u> </u>	
Communauté de communes de la Vallée d	e ville		
Titulaires	ABSENT		
BUHL Patrick	PRESENT		POUR
ESCHRICH Emmanuel	PRESENT		POUR
JANUS Serge	PRESENT		POUR
MEYER Alain			
PIELA Jean-Pierre	ABSENT		POUR
PFANN Lionel	PRESENT		
SCHMITT Bernard	ABSENT		/
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRESENTE		POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	ABSENT		/
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE		/
DEBAUCHEZ Gérard	ABSENT		/
HAESSLER Christian	ABSENT		/
HOULNE Monique	ABSENTE		/
KRAUTH Alexandre	ABSENT		/
MANGEOLLE Abel	PRESENT		POUR
MULLER André	ABSENT		/
WITZ Jean-Marc	ABSENT		/
Communauté de communes du Ried de M	larckolsheim		
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRESENT		POUR
FOISSIER Sébastien	ABSENT		
GREIGERT Catherine	PRESENTE		POUR
JEHL Alex	ABSENT		
KEMPF Denise	ABSENTE	KLIPFEL Martin	POUR
KLIPFEL Martin	PRESENT		POUR
KLOTZ Mathieu	ABSENT	BARBIER Patrick	POUR
KNOBLOCH Christophe	ABSENT	BARBIER FACTOR	/ /
LAUFFENBURGER Mathieu	ABSENT		/
	ABSENT	BUTSCHA Michel	POUR
MEMHELD Christian	ABSENT	GREIGERT Catherine	POUR
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	70000-30000-3-3000	GREIGERT Cauterine	
SCHWEIN Noël	ABSENT		/
SCHWOERER Sébastien	ABSENT		/ POUR
VOEGELI Jean-Michel	PRESENT		
VOGEL Camille	PRESENTE		POUR
Suppléants			<del> </del>
BERGER Mickaël	ABSENT		/
BLATZ François	ABSENT		
GRISS Vincent	ABSENT		/
ROHMER Clément	ABSENT		/
NEEFF Anne Marie	ABSENTE		/
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE		/
Communauté de communes du Val d'Arge	ent		
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRESENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT		POUR
FREYBURGER Eric	ABSENT		/
		-	POUR
GOETTELMANN Thomas	PRESENT		,
GOETTELMANN Thomas HESTIN Noëllie	PRESENTE		POUR

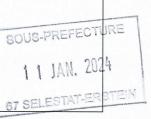
PETIT Denis	ABSENT	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	ABSENTE		/
Suppléants			
FORCHARD Christiane	ABSENT		/
RUSTENHOLZ Thomas	ABSENT		/
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			38

Pour extrait conforme, Sélestat, le 27 décembre 2023

Le secrétaire de Séance Philippe DESAINTQUENTIN Le Président, Patrick BARBIER p.d. la Directrice Générale Adjointe des Services, Josiane MARTIN-DOLL

Transmis au représentant de L'État dans le département :

1AN 2024



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège du PETR, 1 Rue Louis Lang, 67600 Sélestat, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.